

Petit guide de survie à l'usage des étudiants du Master Informatique

Préambule Vous recevez ce livret car vous êtes inscrit(e) dans un des parcours du master informatique de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier. Il contient des informations pratiques sur votre scolarité au sein de ce master, et surtout des pointeurs vers les informations dont vous pourriez avoir besoin. Il n'est ni exhaustif, ni intemporel. Nous l'espérons cependant le plus exact possible.

Table des matières

1	Où trouver les informations ?	2
2	Présentation sommaire du master et des parcours	2
2.1	Université de Montpellier	2
2.2	La Faculté des Sciences	2
2.3	Le département informatique	3
2.4	Le master informatique et ses parcours	3
2.5	Responsables à contacter	4
3	Comment fonctionne une scolarité type ?	4
3.1	Inscription administrative	4
3.2	Inscription pédagogique	4
3.3	Emploi du temps	4
3.4	Obtention du master	5
3.5	Modalités de Contrôle des Connaissances	5
3.6	En cas de problème	6
4	Les ressources et outils de la Faculté des Sciences	6
4.1	L'espace pédagogique	6
4.2	Le système de gestion des stages	6
4.3	Le système de tickets	6
5	Une UE transversale : le TER de Master 1	6
6	Alternance	7
7	Finir sa scolarité : stage pro ou stage recherche ?	7
7.1	La convention	8
7.2	Les stages académiques (recherche)	8
7.3	Les stages industriels (pro)	8
7.4	En cas de problème	8



1 Où trouver les informations ?

Cela dépend évidemment du type d'information. De manière générale, si vous ne savez pas où trouver une information, vous pouvez demander au secrétariat du master, par mail, par téléphone ou directement au Bâtiment 16 pendant les heures d'ouverture :

le secrétariat vous accueille
les lundis, mardis et vendredis de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.
Tels : 04 67 14 49 57 et 04 67 14 49 15
Mail : fds-info-secrmaster@umontpellier.fr

2 Présentation sommaire du master et des parcours

2.1 Université de Montpellier

Vous êtes inscrit(e) en inscription principale à l'Université de Montpellier (UM). L'UM regroupe plusieurs *composantes d'enseignement*, qui sont les suivantes :

- **Faculté des Sciences**
- Polytech' Montpellier,
- IUT de Montpellier, de Béziers et de Nîmes,
- IAE,
- IUFM,
- et les autres composantes de l'ex-Université Montpellier I.

Elle comprend plusieurs campus, sur plusieurs sites, mais la partie administrative se situe sur le campus Triolet (place Eugène Bataillon, Montpellier). Les informations générales sur l'UM peuvent être trouvées sur le site de l'université :

<http://www.umontpellier.fr>

Vous y trouverez notamment des informations centralisées sur la culture, le sport, la vie associative, la vie pratique, les actions sociales, la santé, le handicap.

2.2 La Faculté des Sciences

La Faculté des Sciences regroupe plusieurs départements d'enseignements, qui peuvent parfois partager des formations. Voici ces départements d'enseignement :

- Département Biologie - Mécanismes du Vivant (Bio-MV)
- Département Biologie - Écologie (BE)
- Département Chimie
- Département Enseignement des Sciences et Recherche de l'Enseignement (DESciRE)
- Département Enseignement des Sciences de la Terre de l'Eau et de l'Environnement de Montpellier (DESTEEM)
- Département Electronique Electrotechnique Automatique (EEA)
- **Département Informatique**
- Département Des Langues (DDL)
- Département Mathématiques
- Département Mécanique
- Département Parcours des Ecoles d'Ingénieurs de Polytech (PEIP)
- Département Physique

La Faculté des Sciences traite tout ce qui concerne les détails de votre scolarité. Sur le site de la Faculté des Sciences :

<http://sciences.edu.umontpellier.fr/>

vous trouverez des informations sur toutes les formations organisées par la Faculté des Sciences, les formalités administratives, la présentation des outils de la FDS, les actualités (notamment les calendriers des examens y sont publiés). Si vous avez une question de ce type, cherchez en premier lieu l'information sur ce site.

2.3 Le département informatique

Le département informatique va être votre interlocuteur de proximité par rapport à la Faculté des Sciences. Situé au centre du Bâtiment 16 sur le campus Triolet (Place Eugène Bataillon, Montpellier), le département informatique vous accueille pendant les horaires d'ouverture. Vous y trouverez :

- la direction du département,
- les secrétariats,
- la salle projet (16.46), où vous pourrez vous réunir ou vous installer pour travailler,
- des postes en libre service, de quoi imprimer et relier vos rapports,
- les bureaux des enseignants.

Le département informatique a également un site sur lequel vous trouverez les informations spécifiques à votre master (ainsi que sur la licence et les autres masters co-portés par le département informatique) :

<http://informatique-fds.edu.umontpellier.fr/>

Les formations proposées au sein du département informatique sont les suivantes :

- la licence informatique,
- le **master informatique**,
- le master géomatique (avec l'Université Paul Valéry Montpellier 3 et AgroParisTech) et le master sciences et numérique pour la santé (avec d'autres départements d'enseignement et instituts-écoles),
- la préparation au CAPES informatique.

2.4 Le master informatique et ses parcours

Le master informatique regroupe six parcours, aux visées et publics différents. Voici ces parcours :

- **AIGLE** (Architecture et ingénierie du logiciel et du web) pour former des cadres en informatique, maîtrisant les concepts et technologies inhérents à la conception et au développement d'architectures logicielles (architectures orientées service, architectures web, urbanisation, ...).
- **DECOL** (Données, connaissances et langage naturel) pour former des spécialistes de la conception et de l'exploitation de systèmes d'information intelligents, que ce soit dans le cadre de l'intelligence économique, de la veille scientifique et/ou technologique, de la gestion de documents textuels et/ou multimédia, ou dans le web sémantique.
- **IMAGINA** (Image, game and intelligent agents) pour former des ingénieurs et chercheurs dans les industries de l'image, des jeux vidéos, et des simulateurs, aptes à maîtriser les théories, modèles, algorithmes et architectures informatiques au service de ces industries. Les activités visées sont l'imagerie, la conception 3D, le développement de jeux vidéos, et la réalisation de simulateurs.
- **IPS** (Informatique pour les sciences) pour former des étudiants scientifiques qui souhaitent acquérir une formation solide et complète en informatique afin d'accéder aux nouveaux secteurs en expansion. IPS est destinée aux étudiants non informaticiens pour leur proposer une « reconversion à l'informatique ». Ainsi, les compétences acquises permettent aux étudiants d'enrichir leur formation initiale avec des concepts informatiques essentiels.
- **MIT** (Informatique théorique) pour former des ingénieurs généralistes ou des chercheurs, aptes à maîtriser les outils scientifiques mathématiques et informatiques au service d'activités scientifiques de haut niveau. Les secteurs d'activités sont donc très larges, des centres de recherche (biologie, chimie, agronomie...) et des bureaux de calcul scientifique aux entreprises et PME s'appuyant sur une culture scientifique pluridisciplinaire.
- **MSI** (Mathématiques et science informatique), formation bi-disciplinaire donnant des bases solides à la fois en informatique et en mathématiques.

Les parcours AIGLE, DECOL, IMAGINA et MIT participent également au Coursus Master Ingénierie (**CMI**).

Le diplôme qui vous est délivré en sortie est un diplôme de master informatique, en revanche, du choix de votre parcours dépend votre orientation en sortie, vers différents métiers de l'informatique. Le choix de votre parcours est réalisé lors de votre inscription administrative, mais un certain nombre de modules (Unités d'Enseignement : UEs) sont *mutualisés* entre plusieurs parcours, voire entre plusieurs masters. Vous croiserez donc dans votre scolarité les étudiants des autres parcours.

2.5 Responsables à contacter

Responsabilité	Nom du responsable	Contact
Direction dépt informatique	William Puech (dir.) Anne-Muriel Chifolleau (adj.) Stéphane Bessy (adj.)	fds-info-direction@umontpellier.fr
Master informatique	Mickael Montassier	Mickael.Montassier@umontpellier.fr
Parcours AIGLE	Clémentine Nebut Pierre Pompidor	Clementine.Nebut@umontpellier.fr Pierre.Pompidor@umontpellier.fr
Parcours DECOL	Federico Ulliana	Federico.Ulliana@umontpellier.fr
Parcours IMAGINA	Noura Faraj William Puech	Noura.Faraj@umontpellier.fr William.Puech@umontpellier.fr
Parcours IPS	Konstantin Todorov Isabelle Mougénot	Konstantin.Todorov@umontpellier.fr Isabelle.Mougénot@umontpellier.fr
Parcours MIT	Rodolphe Giroudeau	Rodolphe.Giroudeau@umontpellier.fr
Parcours MSI	Pascal Giorgi	Pascal.Giorgi@umontpellier.fr

3 Comment fonctionne une scolarité type ?

3.1 Inscription administrative

Votre scolarité démarre lors de votre **inscription administrative**, gérée par le service de la scolarité de la FDS (bâtiment 30), à partir du moment où vous avez rempli le formulaire d'inscription et vous vous êtes acquitté(e) des droits d'inscription. Dès lors, vous êtes comptabilisé(e) en tant qu'étudiant de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier. **C'est auprès de la scolarité que vous pouvez vous procurer certificats de scolarité, carte d'étudiant, attestations de réussite et relevés de notes.** Toute la procédure d'inscription est détaillée sur le site de la Faculté des Sciences :

<https://sciences.edu.umontpellier.fr/inscriptions-administratives-ia-2020-2021/>

3.2 Inscription pédagogique

L'inscription administrative, valable pour un an, n'est que la *première étape*. L'année universitaire se découpe en 2 périodes : semestre d'automne et semestre de printemps. Au début de chaque période vous devez choisir les UEs que vous suivrez lors de la période et pour lesquelles vous serez convoqués aux examens. Il s'agit de l'**inscription pédagogique** qui constitue le choix de vos UEs. Les UEs proposées par chaque parcours vous sont indiquées lors de la réunion de rentrée. Elles sont également présentées sur le site du département informatique ainsi que sur l'offre de formation :

<https://sciences.edu.umontpellier.fr/offre-de-formation/>

À chaque UE est associé un nombre d'ECTS (European Credits Transfer System). Pour chaque période, vous choisissez des UEs pour un total de 30 ECTS (éventuellement moins si vous êtes redoublant(e), et plus si vous êtes en CMI).

Ce sont les inscriptions pédagogiques qui permettent de constituer les groupes de TD, de prévoir les effectifs, d'organiser les enseignements, de convoquer les étudiants aux examens.

Attention : Les inscriptions pédagogiques se déroulent le jour de la réunion de rentrée.

Les inscriptions pédagogiques sont à renouveler au début de chaque semestre !

Si vous vous posez des questions sur les choix d'UEs relativement à votre projet professionnel, votre responsable de parcours est disponible pour en discuter avec vous (qui est-il/elle ? Voir 2.5).

3.3 Emploi du temps

Une fois toutes vos inscriptions réalisées, il ne vous reste plus qu'à suivre les enseignements avec assiduité. Pour cela, vous pouvez trouver l'emploi du temps général de la Faculté des Sciences à cette adresse, ou bien dans votre Espace Numérique de Travail :

<http://sciences.edu.umontpellier.fr/>

Onglet « Emploi du temps ». L'emploi du temps indique les salles dans lesquelles se déroulent les enseignements. Chaque module est attaché à un ou plusieurs parcours. **Attention**, certaines UEs à orientation « recherche » se trouvent sur le campus Saint-Priest : 860, rue Saint Priest, arrêt de tram Château d'O, l'accès aux salles d'enseignement (salle 31 en général, parfois salle 33) se faisant par l'arrière du bâtiment 2.

3.4 Obtention du master

Le master informatique se compose de 4 semestres qu'il vous faut obtenir indépendamment (pas de compensation annuelle) : S1 et S2 en M1 et S3 et S4 en M2. La poursuite en M2 est conditionnée à l'obtention des 2 semestres de M1 (S1 et S2). À chaque UE est associé un certain nombre d'ECTS. L'obtention du master donne 120 ECTS (European Credits Transfer System). La validation de la première année peut donner lieu à la délivrance du diplôme intermédiaire de Maîtrise (sur demande).

Chaque semestre est composé d'UEs, qui peuvent être organisées en **blocs** qui obéissent à des règles particulières d'obtention (par exemple avoir au minimum 8 ou 10 à ce bloc). Une UE est acquise si vous avez au moins 10 à l'UE. À l'intérieur d'un bloc, les UEs se compensent (autrement dit, pour déterminer si le bloc est validé, on prend en compte la moyenne des notes obtenues aux UEs du bloc).

L'obtention d'un semestre se fait :

- en ayant 10 de moyenne sur l'ensemble des UEs du semestre,
- **ET**, s'il y a des blocs d'UEs, en validant chacun des blocs.

3.5 Modalités de Contrôle des Connaissances

Chaque UE possède ses propres modalités de contrôle des connaissances (MCC) qui peuvent contenir : du CC (Contrôle Continu, qui peut être intégral ou non), des épreuves de TP (travaux pratiques), et des examens (terminaux). Sauf exception due à la nature de l'UE (stage, projet, ...), les UEs comportent un examen terminal écrit, mais pas forcément de CC ou TP. Les modalités de contrôle des connaissances de chaque UE sont consultables sur le site de la faculté des sciences (et accessibles via le site du département informatique : onglet « étudiants », rubrique « liens utiles »). Elles vous seront communiquées plus en détail par le responsable de chaque UE.

Pour chacun des semestres composant le master, deux sessions d'examen (terminaux) sont organisées. Vous serez conviés à repasser en seconde session les examens terminaux des UE non acquises (note < 10) et seulement dans le cas où le semestre n'est pas acquis (si le semestre est acquis, l'UE est dite compensée). À l'issue de la seconde session, on conserve pour chaque UE, la meilleure note d'examen obtenue entre la première et deuxième session (en revanche, le classement entre les étudiants reste celui de la première session).

Le CC et les TP ne donnent pas lieu à une deuxième session (sauf dans le cas du CC intégral). Ils ne sont donc pas « rattrapables » en deuxième session. Les épreuves de TP sont par ailleurs obligatoires, interviennent toujours dans le calcul de la moyenne, et seront sanctionnées par un zéro en cas d'absence. Les épreuves de CC n'interviennent dans le calcul de la moyenne à l'UE qu'au bénéfice de l'étudiant (c'est-à-dire si la note de CC est meilleure que la note de l'examen). C'est ce qu'on appelle la règle du max. Par exemple, si les MCC d'une UE sont 20% TP, 20% CC et 60% E (examen terminal), alors la note finale sera :

$$\text{Max}(0.2 \times TP + 0.2 \times CC + 0.6 \times E, 0.2 \times TP + 0.8 \times E).$$

Remarquez que la distinction entre CC et TP est administrative, ceci ne signifie pas que les travaux pratiques que vous effectuerez sur machine sont forcément en note de TP. Très souvent, ces travaux sont inclus dans la note de CC, et sont complémentaires à un ou des contrôles écrits en cours de semestre.

Les examens terminaux sont en général organisés par le service des examens de la Faculté des Sciences, mais certains sont organisés par le responsable de l'UE directement. Dans tous les cas, vous recevrez une convocation à vos examens précisant la date et le lieu de l'examen. Par ailleurs, la présence aux différents contrôles des connaissances est **fortement recommandée**, même lorsqu'ils sont facultatifs comme le CC (règle du max).

Une fois la session d'examen terminée, les notes sont reportées sur l'ENT où vous pourrez, après un certain délai, les consulter. Si vous constatez un problème, réagissez très rapidement, avant que les jurys de session ne se tiennent. Les jurys de session, puis les jurys d'années, sont organisés par les responsables de parcours et donnent lieu à l'édition par le service de la scolarité de procès verbaux (PV) qui font foi de vos notes.

3.6 En cas de problème

Vous pouvez rencontrer des difficultés au cours de votre scolarité. Afin de vous permettre de poursuivre vos études le plus sereinement possible, il est important de faire part *très rapidement* de ces difficultés.

S'il s'agit de difficultés liées à l'enseignement d'une UE, veuillez en référer en tout premier lieu au **responsable de l'UE** (si vous ne savez pas qui est responsable d'une UE, vous pouvez consulter le site web du département informatique, qui contient l'information la plus à jour). En cas d'absence à un contrôle ou TP, ou problème ponctuel perturbant votre assiduité à un enseignement, il vous appartient d'en discuter dès que possible avec le responsable de l'UE.

S'il s'agit de difficultés personnelles pouvant troubler votre scolarité, de demandes d'aménagements, de difficultés scolaires importantes, c'est à votre **responsable de parcours** qu'il faut en parler.

S'il s'agit de questions sur votre orientation entre le M1 et le M2, et votre place dans le master en général, vous pouvez en discuter avec le responsable du master et un ou plusieurs responsables de parcours.

S'il s'agit de difficultés liées au fonctionnement des systèmes informatiques et ressources mises à disposition par le service informatique, celui-ci dispose d'un système de *tickets* permettant de répertorier tous les dysfonctionnements et de garder une trace de leur traitement. Le système de ticket est disponible sur l'Espace Numérique de Travail (voir 4.3).

4 Les ressources et outils de la Faculté des Sciences

Pour se repérer dans la jungle des outils mis à votre disposition, il faut retenir une information essentielle : la plupart des outils dont vous aurez besoin pour gérer votre scolarité sont accessibles depuis votre environnement numérique de travail (ENT), lui-même accessible depuis plusieurs liens, par exemple depuis la Faculté des Sciences, et dont voici l'adresse :

<https://ent.umontpellier.fr/>

Néanmoins, voici quelques points de repère dont vous aurez spécifiquement besoin.

4.1 L'espace pédagogique

Accessible depuis votre ENT (Environnement Numérique de Travail), l'espace pédagogique comporte des espaces dédiés aux UEs, sur lesquels les enseignants déposent des documents, où vous demandent de déposer vos documents. Il s'agit donc d'un outil indispensable, la plupart des supports n'étant pas imprimés. Vous pouvez ainsi, la plupart du temps, y récupérer les énoncés de TD ou de TP, ainsi que des supports de cours.

<https://moodle.umontpellier.fr/>

4.2 Le système de gestion des stages

Vous devez saisir votre sujet de stage sur la plateforme <http://www.stagefds.univ-montp2.fr/> pour que celui-ci soit validé par le responsable des stages; ensuite pour établir votre convention de stage (voir 7), vous aurez besoin de passer par le système *pstage*, également disponible depuis votre ENT, onglet « Ma scolarité », puis « stages et offres d'emplois ».

4.3 Le système de tickets

Lorsqu'un problème survient concernant le matériel informatique ou les services informatiques de la Faculté des Sciences, vous pouvez signaler le problème directement via le système de *tickets*, accessible depuis l'ENT, dans l'onglet « Aide et assistance ». Si votre problème est de justement ne pas pouvoir vous connecter à l'ENT, il est à noter qu'il n'y a pas besoin d'être connecté pour y accéder. . .

5 Une UE transversale : le TER de Master 1

Le TER, ou Travail d'Etude et de Recherche, a lieu au semestre 2. Le TER est un travail de groupe, il est demandé en général de former des groupes de 3 ou 4 personnes. Le TER n'a pas tout à fait les mêmes modalités selon les parcours, mais il représente de 5 à 15 ECTS, et se déroule en plusieurs phases :

- Présentation des sujets : au tout début du deuxième semestre.
- Travail des étudiants : de février à mai. Les groupes sont encadrés par un ou plusieurs enseignants, avec lequel ils se réunissent régulièrement pour indiquer l'avancement de leur travail.
- Remise du rapport : on attend du rapport un niveau de rendu élevé, avec un plan cohérent, une bibliographie, une analyse des besoins, de la solution, et des résultats. En réalité, il s'agit d'un entraînement, mais en groupe, pour votre travail de stage de Master 2.
- Soutenance : elles ont lieu après les examens de session 1 du semestre 2, et il est également attendu un travail proche de ce qui vous sera exigé en Master 2 (mais en groupe...).

Les responsables de TER sont :

Parcours	Nom du responsable	Contact
IPS	Konstantin Todorov	Konstantin.Todorov@umontpellier.fr
Autres parcours	Mathieu Lafourcade	Mathieu.Lafourcade@umontpellier.fr

Pour les parcours autres que IPS, la page ci-dessous est dédiée à l'organisation des TER :

<http://www.lirmm.fr/~lafourcade/TERM1/>

6 Alternance

Vous avez maintenant la possibilité de faire de l'alternance sur l'année de M2. Il existe deux types de contrats qui permettent de faire de l'alternance :

- le contrat de professionnalisation (contact : Élodie Quinion, SFC Service Formation Continue, UM),
- le contrat d'apprentissage (contact : Joséphine Arnaud, CFA ENSUP-LR Centre de Formation d'Apprentis).

L'alternance doit être validée par les responsables de parcours et par le responsable de master : de bons, voire de très bons résultats académiques sont attendus sur le M1.

Plusieurs réunions d'information auront lieu pendant l'année.

7 Finir sa scolarité : stage pro ou stage recherche ?

L'essentiel du quatrième semestre du master est consacré au stage qui sanctionne par une mise en pratique en situation les apprentissages que vous avez réalisés au cours des trois semestres précédents. Le master étant à vocation unifiée, pro et recherche, vous avez la possibilité de choisir entre ces deux possibilités. **Tous les parcours sont susceptibles de mener à des stages académiques (communément appelés stages recherche) et à des stages industriels (communément appelés stages pro).** Attention, votre choix d'UEs au semestre 3 peut être déterminant pour le choix de votre orientation. Certaines UE sont connotées « recherche », d'autres « pro » et d'autres enfin sont mixtes.

Dans tous les cas, vous devrez choisir un stage. Ce choix se fait assez tôt dans le semestre 3.

Les responsables des stages sont :

Stages pro	Madalina Croitoru	madalina.croitoru@lirmm.fr
Stages recherche	Souhila Kaci	souhila.kaci@lirmm.fr

Au cours du semestre 3 (octobre en général), une réunion d'information sur les stages pro ainsi qu'une réunion d'information sur les stages recherche et les poursuites en thèse sont organisées par les responsables des deux types de stage. Par ailleurs, une journée de rencontre avec des entreprises est également organisée par le département informatique durant cette période.

Les stages recherche sont répertoriés sur la page du Lirmm :

<https://info-web.lirmm.fr/orp/>

(aller dans « Rubriques » puis "Stages recherche").

Les informations sur les stages industriels sont ici :

<https://sites.google.com/view/stagesm2pro/home>

7.1 La convention

Quelle que soit la nature du stage, pro ou recherche, tout stage doit être officialisé par une **convention de stage**, qui correspond à un contrat signé par quatre parties :

- le stagiaire,
- l'entreprise,
- le responsable pédagogique (le responsable des stages M2 pro ou recherche selon le cas — en cas de stage en M1, c'est le responsable de parcours),
- la Faculté des Sciences.

Dans ce document, sont stipulées les conditions dans lesquelles se déroulera le stage, et les informations administratives sur les signataires. La convention est **indispensable** et elle doit être signée par les 4 signataires **AVANT** le début du stage. Pourquoi ? Parce que la convention est une manière de signifier que la Faculté des Sciences « délègue » la responsabilité qu'elle a par rapport aux étudiants, à l'entreprise, qui s'engage ainsi à faire bénéficier le stagiaire de conditions décentes de travail, et de le protéger de la même manière que chacun de ses employés vis-à-vis des accidents du travail, maladie, etc. Ce document engage l'entreprise à verser une gratification au stagiaire, dont le montant est fixé dans la convention.

Les signatures peuvent parfois prendre un peu de temps, c'est pourquoi il faut **anticiper** au maximum par rapport au début du stage. C'est au stagiaire de s'assurer de la signature auprès de l'entreprise. Les secrétaires relaient auprès des responsables pédagogiques et de la Faculté des Sciences.

Toutes les conventions doivent être établies sur le système en ligne *pstage*, qui est disponible dans votre ENT, onglet "Ma scolarité", puis "stages et offres d'emploi".

7.2 Les stages académiques (recherche)

Ces stages ont vocation à répondre à une question scientifique précise, décrite dans le sujet, et sont localisés dans un laboratoire de recherche ou dans le département recherche d'une entreprise. Les stages recherche ont une durée de cinq mois, sur le lieu du stage et se déroulent selon les mêmes modalités que les stages professionnels.

Déroulement des soutenances : Les soutenances ont lieu début juillet. Chaque stage est soumis à l'examen de deux rapporteurs, et la soutenance se déroule devant un jury scientifique. Tous les détails du déroulement des soutenances sont également présents sur la page des stages recherche :

<https://moodle.umontpellier.fr/course/view.php?id=5829>

7.3 Les stages industriels (pro)

Les stages professionnels ont une durée de cinq à six mois. Ils se terminent au plus tard fin août. Les offres de stages que vous allez recevoir sont validées pédagogiquement, et leur orientation par parcours peut vous guider dans votre choix.

Tuteurs, rapporteurs, soutenance : Dans chaque stage, l'étudiant est placé sous la responsabilité d'un **tuteur en entreprise**, qui est l'interlocuteur privilégié par rapport à l'université. L'encadrement réel peut bien sûr être assuré par plusieurs personnes. Rapidement après le début du stage, sont désignés des **tuteurs universitaires** qui sont les interlocuteurs garants de l'adéquation entre les attentes universitaires et le déroulement effectif du stage. Ils accompagnent l'étudiant dans les étapes nécessaires, notamment la rédaction du rapport, la préparation de la soutenance, et s'assurent du bon déroulement du stage auprès du stagiaire et de ses encadrants lors d'une visite de stage ou de contacts téléphonique ou en visioconférence. Avant la soutenance, sont désignés des **rapporteurs** qui auront pour vocation de lire de façon très attentive les rapports de stage, et d'assister à la soutenance et au jury de soutenance. Le jury de soutenance se compose des deux tuteurs et d'un rapporteur, éventuellement accompagnés d'autres enseignants. Les soutenances ont généralement lieu la première quinzaine de juillet.

7.4 En cas de problème

Des problèmes de toute sorte peuvent se produire. L'interlocuteur privilégié à contacter en premier lieu est le **tuteur universitaire**. S'il n'est pas encore désigné, ou si le problème dépasse ses attributions (problème de convention par exemple), il faut en référer aux responsables des stages.

Sur ce livret... s'il y a des informations que vous auriez aimé y trouver, n'hésitez pas à nous le signaler, pour améliorer les versions futures ! Contact : le secrétariat du master.